

L'an deux mil vingt-et-un, le 31 mai, Nous, Marie-Christine PINARD, Maire de SAINT-HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 3 juin 2021 à huis clos.

Ordre du jour

- Commerce : validation de la mission d'architecture
- Commerce : demande subvention Région « Bien vivre partout en Bretagne »
- Installation borne électrique place centre Bourg
- Tarifs cantine et garderie rentrée scolaire 2021/2022
- Conseiller numérique : signature convention intercommunale
- Organisation des élections des 20 et 27 juin 2021
- Informations municipales
- Questions diverses

RÉUNION DU 3 JUIN 2021

Le trois juin deux mil vingt-et-un, à 20 heures, les membres du conseil municipal de Saint-Hélen se sont réunis dans la salle polyvalente sur convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire (séance à huis clos)

Présents : Mmes Marie-Christine PINARD – Solène SAMSON – Evelyne GUÉRY – Monique MOREAU – Laurence GABORIT – Gwénaëlle MARTIN – Martine BUGEAUD -Mrs Olivier BOIXIÈRE – Maël FELIN – Olivier TRÉHEL – Elie CHATTON – Jean-Michel JOURDAN – Pascal BOURSICOT

Absentes excusées : Mr Serge RIVIERE (procuration à Elie CHATTON)
Mme Aurore PAU (procuration à Solène SAMSON)

Secrétaire de séance : Mr Maël FELIN

A l'unanimité, un point est rajouté à l'ordre du jour, à savoir :

- Commerce : validation de la mission de contrôle

Le procès-verbal de la séance précédente n'a soulevé aucune observation et est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2021-05-01

OBJET : COMMERCE : VALIDATION DE LA MISSION D'ARCHITECTURE

(Délibération transmise en sous-préfecture le 7 juin 2021)

Monsieur Olivier TREHEL, conseiller délégué chargé du suivi des travaux pour ce projet rappelle la délibération n° 2021-03-03 relative au lancement d'une consultation pour la désignation d'un cabinet ou d'un architecte qui assurera la mission de maîtrise d'œuvre nécessaire pour mener à bien la réalisation des travaux de réhabilitation d'un commerce existant et la création d'une boulangerie.

A l'issue de la publication, 7 offres ont été déposées.

La commission d'appel d'offres réunie le lundi 17 mai a décidé d'auditionner 4 architectes dont les offres répondaient le mieux au règlement de consultation, à savoir :

- ☞ L'ATELIER DU PORT de LANVALLAY
- ☞ OLIVIER HASLE de DINAN
- ☞ BATIS CONCEPT de PLEUDIHEN-SUR-RANCE
- ☞ ADMINIMA KORNOUAEG de LA VICOMTE-SUR-RANCE

Les critères de choix utilisés ont été :

- . la valeur technique de la réponse du cabinet (50%)
- . le prix (30%)
- . le planning détaillé respectant les attentes municipales (20%)

A l'issue de cette audition, il vous a proposé de retenir la proposition de **L'ATELIER DU PORT** qui propose les meilleurs prix et la meilleure valeur technique dont le montant des honoraires s'élève à **29 580.00 € HT**.

Monsieur Olivier TREHEL tient à préciser que cette est une belle proposition et notamment concernant l'aménagement intérieur.

Après avoir pris connaissance de ces données, le conseil municipal, à l'unanimité

- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus à l'Atelier du Port de LANVALLAY
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce marché

DÉLIBÉRATION N° 2021-05-02

OBJET : COMMERCE : MISSION DE CONTRÔLE

(Délibération transmise en sous-préfecture le 7 juin 2021)

Monsieur Olivier TRHEL élu en charge de ce projet, présente à l'assemblée le devis de la société SOCOTEC pour la réalisation de la mission de bureau de contrôle et de DPE pour le commerce et la boulangerie.

Le montant des honoraires s'élève à 4 000€ HT soit 4 800€ TTC.

Après avoir pris connaissance de ces données, le conseil municipal, à l'unanimité

- attribue le marché de bureau de contrôle à la SOCOTEC
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce marché

DÉLIBÉRATION N° 2021-05-03

OBJET : COMMERCE : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA REGION

(Délibération transmise en sous-préfecture le 7 juin 2021)

Monsieur Olivier BOIXIERE rappelle à l'assemblée le souhait de la municipalité de sauvegarder le dernier commerce local et d'encourager son développement. Il s'agit de réhabiliter le bâtiment existant et de créer une boulangerie.

Une étude préalable a été menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dinan pour évaluer le potentiel de marché disponible pour le développement de ce commerce.

Il explique alors que ce projet peut être subventionné dans le cadre du dispositif régional « **Bien vivre en Bretagne** » dispositif 2021 d'accompagnement des territoires sur les transitions, les centralités et les services

Après avoir connaissance des conditions d'éligibilité, le plan de financement revu de ce projet se présente ainsi :

DEPENSES		FINANCEMENT	
Acquisition	190 000 € HT	Etat DETR	166 800 €
Travaux	406 000 € HT	Département	50 000 €
Honoraires	40 000 € HT	Région Bretagne	136 200 €
Etude CCI	9 375 € HT	DSIL	136 000 €
Frais de notaire	4 500 € HT		
		Autofinancement	160 875 €
TOTAL	649 875 € HT	TOTAL	649 875 €

Aussi et après avoir pris connaissance de ce dossier, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☞ approuve l'ensemble du projet de relance du commerce du Bourg
- ☞ valide le prévisionnel de dépenses d'investissement tel que présenté ci-dessus
- ☞ sollicite la Région, à hauteur de 25% du montant total des travaux et acquisition estimé à 544 875 € HT, soit 136 200 €
- ☞ autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

DÉLIBÉRATION N° 2021-05-04
OBJET : BORNES PRISES DE COURANT
(Délibération transmise en sous-préfecture le 4 juin 2021)

Le Syndicat Département d'Energie 22 a été sollicité pour la pose d'une borne prises de courant marché à installer place du Bourg.

Coût total de l'opération : 7 776 € TTC, la commune pourra récupérer la TVA.

Ces travaux seront propriété de la commune qui devra inscrire le montant en totalité en dépense. Parallèlement, la commune percevra du Syndicat une subvention d'équipement au taux de 20% du montant HT.

Les travaux seront réalisés dans le cadre d'une convention de mandat qui devra être transmise au SDE22 avant tout commencement et d'exécution.

Ces montants seront ajustés en fonction du coût réel des travaux.
 En fin de chantier le Syndicat transmettra un procès-verbal de remise d'ouvrage à la commune afin de lui permettre de gérer les installations après leur mise en service.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- ☞ approuve ce projet d'installation d'une borne prises de courant pour un montant de 7 776€ TTC.
- ☞ autorise également Madame le Maire à signer la convention de mandat proposée par le SDE22.

DÉLIBÉRATION N° 2021-05-05
OBJET : TARIFS CANTINE ET GARDERIE : ANNEE SCOLAIRE
2021/2022
(Délibération transmise en sous-préfecture le 7 juin 2021)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe comme suit les tarifs de la cantine et de la garderie municipale applicables à la rentrée de septembre 2021

CANTINE :

- 3,30 € le repas pour un enfant de la commune
- 4.20 € le repas pour un enfant hors commune
- 1.90 € le repas pour le 3ème enfant et plus d'une même famille de la commune lorsqu'ils sont tous présents
- 2,40 € le repas pour le 3ème enfant et plus d'une même famille hors commune lorsqu'ils sont tous présents
- 3,30 € le repas pour un stagiaire école
- 5.45 € le repas pour un stagiaire non-scolaire
- 6.45 € le repas pour un enseignant

GARDERIE

- 2.15 € par jour et par enfant de la commune présent le matin
- 2,75 € par jour et par enfant hors commune présent le matin
- 2.55 € par jour et par enfant de la commune présent le matin et soir ou le soir uniquement
- 3,25 € par jour et par enfant hors commune présent le matin et soir ou le soir uniquement
- 1.20 € par jour et par enfant à compter du 3^{ème} enfant présent le matin
- 1.45 € par jour et par enfant à compter du 3^{ème} enfant présent le matin et ou le soir uniquement
- 5€ par enfant le quart d'heure supplémentaire commencé

A noter également que le règlement de la cantine et de la garderie pourra se faire ^par prélèvement à compter du 1^{er} septembre 2021.

DÉLIBÉRATION N° 2021-05-06

OBJET : CONSEILLER NUMERIQUE : SIGNATURE CONVENTION INTERCOMMUNALE

(Délibération transmise en sous-préfecture le 7 juin 2021)

Madame Solène SAMSON, adjointe aux affaires sociales rappelle à l'assemblée la délibération n°2021-01-06 approuvant le Projet Numérique Intercommunal en partenariat avec les communes de LA VICOMTE et PLEUDIHEN financé par l'Etat dans le cadre du plan « France Relance »

Afin de formaliser cette coopération, les trois communes ont décidé de mettre en place une entente intercommunale par voie de convention conformément aux dispositions de l'article L5221-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

L'objet de celle-ci porte sur la mutualisation des activités du Conseiller Numérique et de son équipement pour la réalisation de ses missions au sein des trois communes signataires.

Le siège de l'entente intercommunale est fixé à la mairie de LA VICOMTE SUR RANCE.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☞ valide cette convention
- ☞ désigne Mme Monique MOREAU et Laurence GABORIT membres titulaires de la commission et Madame Solène SAMSON membre suppléante
- ☞ autorise Madame le Maire à signer ladite convention

Madame SAMSON précise à l'assemblée que près de 200 personnes ont répondu à l'offre d'emploi. Après en avoir sélectionné 12 au vu de leur curriculum vitaé, il a été décidé de retenir la candidature de Madame Noémie ADRIEN de PLEUDIHEN SUR RANCE. Il s'agit d'un emploi à plein temps réparti sur les 3 communes qui débutera dès le 21 juin 2021.

INFORMATIONS MUNICIPALES

JOUTES NAUTIQUES

Elles devraient avoir lieu le 11 juillet prochain si les restrictions sanitaires dues au COVID le permettent. Le conseil municipal accepte de soutenir cette manifestation en versant la somme de 100€ si une équipe s'engage pour défendre les couleurs de Saint-Hélen.

SUBVENTIONS 2021

Madame Solène SAMSON fait le point sur les demandes de subventions des associations communales. A ce jour toutes n'ont pas répondu alors que le dernier délai évoqué en commission au mois d'octobre 2020 était prévu le 30 avril de chaque année. Malgré une relance, certaines n'ont fourni aucun document. Madame le Maire tient à préciser qu'aucun versement ne sera effectué s'il n'y a pas de demandes. Prochaine commission chargée d'étudier ce dossier le mercredi 16 juin.

POINT SUR LES TRAVAUX

L'enrobé du parking du lotissement les Vignes est terminé. Par contre les travaux de la Rue du Clos de l'Epine sont à l'arrêt : en effet, il y a un problème persistant d'évacuation des eaux pluviales. Le SIVOM procèdera dans quelques jours à un sondage pour voir l'état des buses.

La réfection des routes communales : le Gage, la Bégaudière, les Hêtres vont débuter début juillet.

L'entrée de la garderie côté église sera modifiée fin juillet. L'éclairage public devra être adapté dans ce secteur

Les travaux d'aménagement de la mairie sont en cours d'exécution et doivent être achevés fin juin.

POINT SUR L'INTERCOMMUNALITÉ

Madame le Maire souhaite attirer l'attention des élus sur la non-conformité du système de traitement des eaux usées et de son impact sur les autorisations d'urbanisme. En effet, la DDTM a établi en 2019 un classement de l'assainissement collectif sur le territoire de Dinan Agglomération et il en ressort notamment que notre commune est classée en degré de non-conformité 4 ce qui a pour conséquence de devoir refuser tout permis de construire de maison individuelle (zone U) avec branchement sur assainissement collectif.

Une rencontre est prévue prochainement avec les services de l'Etat et Dinan Agglo afin de trouver une solution qui permettrait de ne pas pénaliser notre commune. Un bilan de ces entretiens sera évoqué lors du prochain conseil.

Monsieur Olivier BOIXIERE fait le point sur la séance du Conseil Communautaire du lundi 31 mai 2021 et notamment sur le projet de piscine intercommunale à Dinan.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Gwénaëlle MARTIN apprécie l'aménagement de l'entrée du cimetière avec la pose de rondins de bois mais s'inquiète toutefois de les voir rouler sur la route. Maël FELIN tient à la rassurer en précisant qu'ils seront fixés au sol dans les prochains jours.

Monsieur Maël FELIN informe que le balisage pour la boucle vélo a commencé et qu'une sortie pédestre est proposée aux élus qui le souhaitent le mardi 15 juin à 19H.

Madame Martine BUGEAUD communique à l'assemblée les dates des prochains spectacles des Esclaffades qui seront éclatées en 4 jours compte tenu de la crise sanitaire.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame Le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jours et ans susdits
La séance est levée à 22 heures

RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS ET SIGNATURES

NUMEROS	OBJETS	PAGES
2021-05-01	Commerce : validation de la mission d'architecture	41
2021-05-02	Commerce : Mission de contrôle	42
2021-05-03	Commerce : demande de subvention de la Région	42
2021-05-04	Bornes prises de courant place du Bourg	43
2021-05-05	Tarifs cantine et garderie – Année scolaire 2021/2022	43
2021-05-06	Conseiller numérique : signature de la convention intercommunale	44

	Signatures	Observations
PINARD Marie-Christine		
BOIXIÈRE Olivier		
PAU Aurore		Procuration à Solène SAMSON
TRÉHEL Olivier		
GUÉRY Evelyne		
RIVIÈRE Serge		Procuration à Elie CHATTON
MOREAU Monique		
CHATTON Elie		
SAMSON Solène		
FELIN Maël		
GABORIT Laurence		
JOURDAN Jean-Michel		
BUGEAUD Martine		
BOURSICOT Pascal		
MARTIN Gwénaëlle		